



TOUS LES SPORTS AUTREMENT

UNION FRANÇAISE DES ŒUVRES LAÏQUES D'ÉDUCATION PHYSIQUE

Association loi 1901
Siège social : 3 rue Juliette Récamier
75007 PARIS

Exercice clos le 31 décembre 2025

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



TOUS LES SPORTS AUTREMENT
UNION FRANÇAISE DES OEUVRES LAÏQUES D'ÉDUCATION PHYSIQUE

Association loi 1901
Siège social : 3 rue Juliette Récamier
75007 PARIS

Exercice clos le 31 décembre 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'Assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-1 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, et n'appellent pas de commentaire particulier.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'assemblée générale, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre comité directeur national.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie



significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boulogne, le 10 mars 2026

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Olivier Souillard

Commissaire aux Comptes

BILAN

ACTIF	31.12.2025			31.12.2024	PASSIF	31.12.2025	31.12.2024
	Brut	Amort. & Dépréciation	Net	Net			
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles	2 621	2 621			Fonds propres (avant affectation)	1 648 895	1 660 882
Terrains					Résultat de l'exercice	34 604	-11 987
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités	10 721	9 396	1 325	2 275	Total	1 683 499	1 648 895
Autres immobilisations corporelles	191 563	101 875	89 688	110 058	FONDS DEDIES & PROVISIONS		
Immobilisations en cours					Fonds dédiés	335 347	308 442
Autres prêts et titres immobilisés	53 568	53 568		-0	Provisions pour risques		
Dépôts et cautionnements	16 474		16 474	17 184	Provisions pour charges	430 390	422 216
Total	274 947	167 460	107 487	129 517	Total	765 737	730 658
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks					Emprunts et dettes assimilées		
Usagers - clients	48 638		48 638	45 062	Fournisseurs	1 041 900	864 212
Comptes courants Réseau	1 167 777	489 666	678 111	930 637	Dettes fiscales et sociales	3 110	23 325
Autres créances	37 929		37 929	761 312	Comptes courants Réseau	1 398 155	1 599 513
Charges constatées d'avance	62 098		62 098	41 044	Autres dettes		
Trésorerie	3 958 137		3 958 137	2 959 031	Produits constatés d'avance		
Total	5 274 579	489 666	4 784 913	4 737 086	Total	2 443 164	2 487 050
Total	5 549 526	657 126	4 892 400	4 866 602	Total	4 892 400	4 866 602

COMPTE DE RESULTAT	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	5 437 584	1 911 154
Ventes de biens	174 002	497 970
Prestations de service	609 564	648 929
Subventions d'exploitation	2 465 728	4 162 569
Dons et Mécénat		
Contributions financières	743 649	1 016 473
Reprises sur dépréciations et provisions	166 545	117 450
Produits des cessions d'immobilisations		
Utilisations des fonds dédiés	207 129	202 925
Autres produits	11 736	35 508
Total	9 815 938	8 592 979
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	18 199	1 247 868
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	4 489 023	4 803 545
Aides financières	1 118 259	1 909 486
Impôts et taxes		600
Salaires		
Cotisations sociales		
Dotations aux amortissements	25 870	22 111
Dotations aux dépréciations	436 856	78 652
Dotations aux provisions	120 691	146 130
Valeurs comptables des immobilisations cédées		
Reports en fonds dédiés	234 034	251 200
Autres charges	3 396 638	170 291
Total	9 839 569	8 629 883
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	-23 631	-36 904
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers	53 911	82 768
Reprises sur dépréciations et provisions	11 334	1 000
Total	65 245	83 768
CHARGES FINANCIERES		
Charges financières		
Dotations aux dépréciations et provisions		50 000
Total		50 000
RESULTAT FINANCIER (II)	65 245	33 768
RESULTAT COURANT (I + II)	41 614	-3 136
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)		
Impôts sur les bénéfices	7 010	8 851
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	34 604	-11 987
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature		
Bénévolat	310 590	295 771
Total	310 590	295 771
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature		
Personnel bénévole	310 590	295 771
Total	310 590	295 771

Au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 qui dégage un excédent de 34 603,74 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Les comptes annuels sont composés du bilan, du compte de résultat et de l'annexe forment un tout indissociable.

Objet social et périmètre des activités de l'association :

Fédération affinitaire multisport, fondée en 1928 au sein de la Ligue de l'enseignement comprend des personnes morales et physiques ayant pour but principal ou accessoire et le développement des activités physiques, sportives et de pleine nature.

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun fait caractéristique n'est à signaler au titre de cet exercice.

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

III - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variations des immobilisations

Immobilisations	Au 01.01.2025	Acquisitions	Cessions / Rebut	Au 31.12.2025
Brevets & Marques	610.00	0.00	0.00	610.00
Licences & Logiciels	2 010.73	0.00	0.00	2 010.73
Matériel à Usage Educatif	10 721.01	0.00	0.00	10 721.01
Installations & Agencements	98 031.86	0.00	0.00	98 031.86
Matériel de Bureau & Informatique	57 646.80	4 550.47	0.00	62 197.27
Mobilier	31 333.78	0.00	0.00	31 333.78
Total	200 354.18	4 550.47	0.00	204 904.65

b) Acquisitions et désinvestissements

Acquisitions :

- Brevets & Marques : Néant
- Licences & Logiciels : Néant
- Matériel à Usage Educatif : Néant
- Installations & Agencement : Néant
- Matériel de Bureau & Informatique : 2 ordinateurs portable
- Mobilier : Néant

Cessions/Rebut : Néant

c) Tableau de variations des amortissements

Amortissements	Au 01.01.2025	Dotations	Reprises	Au 31.12.2025
Brevets & Marques	610.00	0.00	0.00	610.00
Licences & Logiciels	2 010.73	0.00	0.00	2 010.73
Matériel à Usage Educatif	8 446.30	949 99	0.00	9 396.29
Installations & Agencements	15 237.31	9 803.19	0.00	25 040.50
Matériel de Bureau & Informatique	36 432.65	12 241.36	0.00	48 673.92
Mobilier	25 284.77	2°875.41	0.00	28 160.18
Total	88 021.67	25 869.95	0.00	113 891.62

2. Immobilisations financières

	Montant	- d'1 an	+ d'1 an
Prêts	53 568.48	8 004.00	45 564.48
Autres prêts			
Titres			
Dépôts et cautionnements	16 473.50	16 473.50	0 00

3.Stocks

Aucun stock valorisé au 31.12.2025

4. Clients & Usagers

	Brut	Dépréciations	Net
Usagers	48 638.42		48 638.42
Usagers douteux			
Usagers non encore facturés			
Total	48 638.42		48 638.42

5. Comptes courants débiteurs - Réseau

	Brut	Dépréciations	Net
Comités UFOLEP	1 151 581,95	489 666.33	661 915.62
Structures associées	13 157.93		13 157.93
Avances et acomptes – Réseau	3 037.50		3 037.50
Autres structures	0.00		0.00
Total	1 167 777.38	489 666.33	678 111.05

6. Autres créances

Avances et acomptes	5 428.78
Subvention d'Exploitation à recevoir	32 500.00
Produits à recevoir	0.00
	37 928.78

7. Trésorerie

Comptes à Terme	1 050 000.00
Parts Sociales	4 404.57
Compte Courant	323 440.78
Compte Cartes bleue N2F	8 989.03
Livret A :	90 167.71
Livret Sociétaire	2 399 867.44
Intérêts Courus à Recevoir	80 920.10
Caisse en euros :	339.57
Caisse en devises	7.33
	3 958 136.53

8. Charges constatées d'avance

Maintenance plateforme Innovance	2 333.21
Maintenance logiciels comptables	5 097.97
Abonnement logiciel de gestion des notes de frais	4 097.28
Module de Gestion UFOMOTO	6 983.02
Quote Part abonnement SNCF	4 788.81
Prime d'Assurance Auto Mission	23 404.34
Plateforme UFO'SPORT	1 917.37
Hébergement serveur cns-webservice	1 037.75
Maintenance cns-webservice	4 500.00
Outil de présentation interactive	3 600.00
Autres	4 338.51
	62 098.26

IV - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats dégagés depuis la création de l'association.

2.Subventions d'investissement

Néant.

3. Fonds dédiés

Tiers	Au 01.01.2025	Dotations	Reprises	Au 31.12.2025
Climate Fondation	0.00	30.000.00	0.00	30.000.00
PJJ	31 340.00	0.00	0.00	31 340.00
ANCV	25 200.00	0.00	22 129.00	3 071.00
ANS	70 000.00	0.00	70 000.00	0.00
Ministère de la Justice	20 901.51	0.00	0.00	20 901.51
Ministère de la Justice	40 000.00	0.00	0.00	40 000.00
Fondation de France	65 0000.00	0.00	65 000.00	0.00
France Volontaires	50 000.00	0.00	50 0000.00	0.00
Ministère de la Justice	0.00	30 000.00	0.00	30 000.00
CNAM	0.00	50 300.00	0.00	50.300.00
MGEN	0.00	47 300.00	0.00	47 300.00
ANS	0.00	33 100.00	0.00	33 100.00
ANS	0.00	20 000.00	0.00	20 000.00
ANS	0.00	12 000.00	0.00	12 000.00
Fond d'Urgence UFOLEP	6 000.00	11 334.00	0.00	17 334.00
Total	308 441.51	234 034.00	207 129.00	335 346.51

4. Provisions et dépréciations

Provisions & Dépréciations	Au 01.01.2025	Dotations	Reprises	Au 31.12.2025
Pour Risques	0.00	0.00	0.00	0.00
Total 1	0.00	0.00	0.00	0.00
Pour Engagements Retraite (1)	321 216.00	29 691 00	11 517.00	339 390.00
Pour Charges	101 000.00	91 000.00	101 000.00	91 000.00
Total 2	422 216.00	120 691.00	112 517.00	430 390.00
Pour Dépréciation des Comptes courants	106 838.51	436 856.27	54 028.45	489 666.33
Pour Dépréciation des Immobilisations Financières	64 902.48	0.00	11 334.00	53 568.48
Total 3	171 740.99	436 856.27	65 362.45	543 234.81
Total 1 +2+3	593 956.99	557 547.27	177 879.45	973 624.81

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour engagements de retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

5. Emprunts et dettes assimilées

Néant

6. Fournisseurs

Fournisseurs	208 062.27
Fournisseurs, factures non parvenues	<u>833 837.78</u>
	1 041 900.05

7. Dettes fiscales et sociales

Impôts sur les produits financiers à payer :	3 109.50
--	-----------------

8. Comptes courants créditeurs - Réseau

Comités UFOLEP	775 430.68
Structures associés	418 194.11
Réseau, factures non parvenues	<u>204 529.94</u>
	1 398 154.73

9. Autres dettes

Néant

10 Produits constatés d'avance

Néant

V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Prestations de service

Type de Prestations	Exercice clos	Exercice précédent
Droits d'inscription Manifestations	180 935.50	174 775.00
Droits d'inscription Stages	203 753.08	204 642.25
Recettes Diverses	153 094.00	136 842.45
Recettes des Manifestations	9 516.00	0
Prestation de Service (Intervention)	5 685.00	4 000.00
Recettes de la Formation	8 639.00	8 670.00
Recettes des CNS/GTN	1 397.42	1 380.00
Recettes VAE	1 740.00	0.00
Frais Généraux Refacturés	44 803.99	118 619.31
Total Prestations	609 563.99	648 929.01

2. Subventions d'exploitation

	Exercice clos	Exercice précédent
Ministères – ANS	923 781.26	2 294 000.00
Ministère des Sports	0.00	0.00
Autres Ministères	150 000.00	210 000.00
ANCT	50 000.00	310 000.00
Autres Collectivités Publiques	741 035.00	747 657.00
Communauté européenne	0.00	0.00
ANS Valorisation du Personnel	600 912.00	600 912.00
Total	2.465 728.26	4 162 569.00

3. Contributions financières

	Exercice clos	Exercice précédent
Ligue de l'enseignement	499 109.66	521 881.98
Contributions Hors Réseau	244 539.49	444 591.51
Reprise Fonds Urgence Ligue	0.00	50 000.00
Total	743 649.15	1 016 473.49

4. Aides financières

	Exercice clos	Exercice précédent
Contractualisation	0.00	150 000.00
Formation	79 733.00	59 388.00
Cahier des Charges	147 572.00	140 930.50
Déplacement des Sportifs	139 988.92	124 200.45
Diverses	742 280.65	1 426 356.77
Ufo'rmation	8 684.00	8 610.00
Total	1 118 258.57	1 909 485.72

5. Produits exceptionnels

Néant

6. Charges exceptionnelles

Néant

VI - AUTRES INFORMATIONS

1. Effectifs mis à disposition

Salarié (hors "CEE")	Exercice clos		Exercice précédent	
	Effectif (1)	E.T.P. (2)	Effectif (1)	E.T.P. (2)
Cadres	7.5	7.5	6.5	6.5
Agent de Maîtrise	11	11	12	12
Emplois aidés (CEC, E-Jeunes, ...)	0	0	0	0
Cadres Ministère des Sports	3	3	3	3
Total	21.5	21.5	21.5	21.5

(1) Effectif à la clôture quelque soit la durée de travail (2) Équivalent Temps Plein : Temps plein = 1 820 H/an

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué que le Président de l'association est mis à disposition de l'UFOLEP par le Ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports pour exercer les fonctions de Président. L'UFOLEP rembourse au Ministère chargé des sports la totalité des émoluments et des charges sociales afférentes à cette mise à disposition, conformément aux résolutions votées lors de l'assemblée générale de Bar-le-Duc des 14 et 15 avril 2018 et de l'article 15 des statuts de l'association.

3. Engagement de crédits-bails et locations de longue durée

Un contrat de location en cours depuis le 01/01/2022 sur 48 mois concernant un photocopieur et 7 imprimantes.

Pour l'année 2025 le montant des redevances payées s'élève à 9 314.41 €.

Le montant des redevances restant à payer s'élève à 0.00 €.

Une partie des redevances payées est refacturé à l'USEP Nationale selon l'utilisation du matériel.

4. Autres engagements hors bilan

Néant

5. Contributions volontaires en nature

a) Mise à disposition gratuite et prestations en nature

La mise à disposition des locaux de l'UFOLEP par la Ligue de l'Enseignement représente une surface d'occupation de 213,50 m2. Cette mise à disposition est comptabilisée en charge et en produit pour la somme de 128 100 €.

La valorisation de la mise à disposition des salariés fonctionnaires affectés par le Ministère chargé des sports auprès de l'UFOLEP sur l'ensemble du territoire national été estimée en charges et en produits pour la somme de 600 912,00 €.

b) Bénévolat / Personnel bénévole

Le bénévolat a été valorisé à hauteur de 310 590 € pour l'année 2025.

Pour l'année 2025, ont été valorisées les réunions de bureau, comité directeur, de commissions nationales sportives, de la commission statuts & règlements, le rassemblement journées fédérales, les officiels et les élus sur les manifestations nationales sportives ainsi que les élus pendant les réunions de commissions nationales sportives.

Le mode de calcul est le suivant : nombre de personnes X nombre d'heures de réunions X un taux horaire sur la base de 2 fois le smic chargé soit 29 euros.